

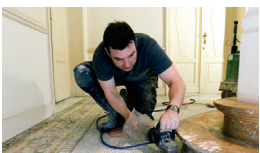


BOOSTEZ VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI GRÂCE AUX TITRES DE COMPÉTENCE

40 000 TITRES
DÉJÀ DÉLIVRÉS
POUR
45 MÉTIERS

UNE PREUVE OFFICIELLE DE VOS COMPÉTENCES
PROFESSIONNELLES AUPRÈS DES EMPLOYEURS

www.validationdescompetences.be



POUR QUI ?

18+

COMMENT OBTENIR UN TITRE DE COMPÉTENCE ?

En réussissant une épreuve de validation des compétences : **une mise en situation professionnelle** jugée par des personnes du métier dans un des 47 centres de validation agréés.

QUELS SONT LES MÉTIERS CONCERNÉS ?

45 métiers (m/f) sont proposés : Aide-comptable, Aide- ménager(ère), Carreleur(euse), Coiffeur(euse), Employé(e) administratif(ve), Jardinier(ère), Maçon(ne), Magasinier(ère), Technicien(ne) Pc et réseau, etc.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU TITRE DE COMPÉTENCE ?

Une reconnaissance officielle par les gouvernements francophones de vos compétences à valoriser :

- auprès d'un employeur en Belgique ou en Europe (en y associant le supplément au certificat Europass),
- au Forem ou chez Actiris pour ajuster votre profil et recevoir des offres plus adéquates,
- auprès d'un opérateur d'enseignement ou de formation professionnelle pour économiser jusqu'à 1 an de formation.

Sous certaines conditions, vous pouvez également faire valoir votre Titre auprès:

- de l'ONEM/FOREM pour obtenir les allocations d'insertion (- de 21 ans),
- du président du jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire pour obtenir des dispenses en vue de l'obtention du CESS,
- dans la fonction publique.

www.validationdescompetences.be

0800/93 947 (FOREM) / **0800/90 133** (IFAPME) / **0800 555 66** (Bruxelles Formation)
ou dans un Carrefour Emploi Formation, à la Cité des métiers de Bruxelles



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

